

## Adhésion de la Ville à l'Agence de l'Éducation par le Sport

**M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur** : L'Agence de l'Éducation par le Sport fêtera en 2006 ses dix années d'existence. Cette association organise depuis cette date un appel à projets qui a permis l'émergence de plus de 2 000 actions locales d'éducation, de prévention ou d'insertion professionnelle par le sport.

En 2006 par exemple, l'association bisontine ALEDD a été désignée lauréat national dans la catégorie «Sport et Intégration Sociale des personnes handicapées», récompense reçue lors d'une cérémonie organisée à l'Assemblée Nationale.

Depuis plusieurs années, la Délégation aux Sports collabore activement avec l'Agence de l'Éducation par le Sport dans le cadre d'un partenariat étroit avec l'Université, Gaz de France, Jeunesse et Sports.

Ce partenariat local a débouché sur la création du programme «Place au Sport» qui assure le développement d'animations sportives dans les quartiers par les clubs bisontins. La démarche sera poursuivie en envisageant l'organisation de rendez-vous réguliers telles que des Universités d'Été.

Il est proposé que la Ville de Besançon adhère à cette association et désigne l'Adjoint au Maire en charge des Sports comme représentant de la Ville auprès de l'Agence de l'Éducation par le Sport.

Le montant annuel de la cotisation est de 3 049 €. La dépense correspondante de 3 049 € sera prélevée au chapitre 011.40/6281 CS 20000 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits d'égal montant en provenance du chapitre 65.40/6574.4822 CS 20300.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adhérer à l'Agence de l'Éducation par le Sport,
- de désigner M. Patrick BONTEMPS comme représentant de la Ville au sein de l'association,
- d'autoriser le transfert de crédits mentionné.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 19 avril 2006.*